

Tarifs 2020

Nous vous proposons :

- Du conseil
- De la gestion locative
- Du syndic

Afin de développer dans les immeubles
les produits et services répondant aux
attentes des occupants en matière de :

- confort
- environnement
- sécurité

Tout en respectant le budget validé par ceux
qui assument les dépenses de fonctionnement

Partageons des valeurs d'avenir pour un loge-
ment décent pour tous

Nous Contacter

sagnimorte@sagnimorteconseilsfr
Tél : 04 78 52 86 65

Nous Contacter

sagnimorte@sagnimortegestion.fr
Tél : 04 78 52 86 65

Honoraires Conseil

Libellé	H.T.	T.T.C. Taux 20 %
Etude, rapport, prescription		
Base horaire	165,00 €	198,00 €
Coaching Base horaire	300,00 €	360,00 €
Formation	Sur devis	
Asset Management	Sur devis	

Honoraires Transaction/ Location

Libellé	H.T.	T.T.C. Taux 20 %
Honoraires Vente Habitation (% prix vente HT)		
• Minimum perception	5,00 %	6,00 %
	2200,00 €	2640,00 €
Honoraires Location (% loyer annuel hors charges)		
• locaux à usage d'habitation partagé suivant décret n°2014-890 du 1er aout 2014)	16.67 €/m ²	20,00 €/m ²
• Locaux commerciaux ou professionnels	30,00 %	36,00 %
Honoraires Vente murs commerciaux (Suivant mandat)	Maximum 15,00 %	18,00 %

SAGNIMORTE CONSEILS SAGNIMORTE GESTION

12 PI Mal LYAUTEY
69006 LYON
<http://sagnimorte.conseils.free.fr>

Téléphone : 04 78 52 86 65
Télécopie : 09 55 72 86 65
Messagerie : sagnimorte@sagnimorteconseils.fr

Honoraires Administration d'Immeubles

Libellé	H.T.	T.T.C. Taux 20 %
Honoraires de base gestion locative (Suivant mandat)	Maximum 8,00%	9,60 %
Note d'information déclaration revenus fonciers	80,00 €	96,00 €
Honoraires de rédaction de baux		
• Habitation (partagé suivant décret n°2014-890 du 1er aout 2014)	400,00 €	480,00 €
• Commerciaux	880,00 €	1056,00€
• Garages ou annexes	125,00 €	150,00 €
Avenant à bail		
• habitation (partagé par moitié propriétaire/locataire)	480,00 €	576,00 €
• commerciaux	450,00 €	540,00 €
Frais d'Etat des Lieux		
• habitation (partagé suivant décret n°2014-890 du 1er aout 2014)	5,00 €/m ²	6,00 €/m ²
• commerciaux	vacations	
Honoraires de base syndicat de copropriété	Suivant mandat	
Gestion administrative de chantier (Travaux exceptionnels)		
• jusqu'à 150 000,00 €	3,00 %	3,60 %
• Au-delà de 150.000,00 €	2,00 %	2,40 %
Minimum de perception 3 vacations	285,00 €	342,00 €
AG ou CS extraordinaires (hors frais administratifs)	vacations	
Mutation copropriétaires (hors frais officier ministériel)		
• Etat daté Vendeur (suivant décret)	316,67 €	380,00 €
• Frais d'opposition	190,00 €	228,00 €
Gestion de fonds (de roulement, de réserve, de provisions)	0,70%	0,84 %

Honoraires Divers

Libellé	H.T.	T.T.C.
Vacation horaire		
• heures ouvrables (9h - 18h)	95,00 €	114,00 €
• hors heures ouvrables	117,50 €	141,00 €
Débours		
• frais postaux	Selon facture du prestataire	
• Photocopies		
• Papeterie		
Prêt bancaire (négociation et souscription)		Vacation
Gestion administrative de chantier gestion locative (Travaux exceptionnels)		
• jusqu'à 150 000,00 €	3,00 %	3,60 %
• au-delà de 150 000,00 €	2,00 %	2,40 %
Minimum de perception 3 vacations		
Frais de recouvrement (outre frais judiciaires ou postaux)		
• Relance ou commandement	18.75 €	22.50 €
• Procédure en recouvrement	vacation	
Frais de correspondance		
• Par lot et par an	18,75€	22,50 €

Ventes Diverses

Location de salles		
Equipée pour 30 personnes		
Avec visio-conférence		
Pour immeubles compatibles		
Télécommande	25,00 €	30,00 €
Badge accès immeuble	18,75 €	22,50 €